



Compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau 5 mars 2020 à Langogne

Document à valider lors de la prochaine séance



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Structure porteuse
ETABLISSEMENT PUBLIC
LOIRE

Liste des participants : Voir tableau de présence en annexe

Le jeudi 5 mars 2020 à 14h30, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier se sont réunis sous la présidence de M. ROME en mairie de Langogne.

M. ROME accueille les participants et les remercie de leur présence. L'ordre du jour est le suivant :

- Proposition d'une modification de règle de fonctionnement de la CLE visant à permettre l'élection d'un second vice-président issu du collège des usagers ;
- Présentation et validation du bilan d'activité et financier du SAGE en 2019 ;
- Partage de l'état d'avancement de l'étude quantitative dite 'HMUC' ;
- Discussion et validation du cahier des charges pour des campagnes d'investigations sur 4 ans sur la masse d'eau souterraine du Devès ;
- Présentation de l'avancement des travaux d'aménagement du barrage de Poutès ;
- Information sur le repeuplement Saumon sur l'Allier pour 2020 ;
- Avis sur la participation au projet de PSE expérimental en Ardèche ;
- Discussion et validation de la stratégie du Contrat territorial du Haut-Allier ;
- Echanges et réponses aux questions diverses.

- **Proposition d'une modification de règle de fonctionnement de la CLE visant à permettre l'élection d'un second vice-président issu du collège des usagers**

Comme évoqué lors de la dernière CLE, les participants ont voté la modification du fonctionnement de la CLE pour permettre l'élection de deux vice-présidents : un membre du collège des représentants des élus et un membre des représentants des usagers. Ce dernier sera élu lors de la CLE suivant la publication d'un nouvel arrêté de composition de la CLE, après les élections municipales.

Le quorum nécessaire pour modifier les règles de fonctionnement de la CLE, fixé à 2/3 des membres de la CLE, **n'a pas été atteint**. Le vote n'est pas validé.

- **Présentation et validation du bilan d'activité et financier de la cellule d'animation du SAGE en 2019**

M. DUPRES rappelle les 3 principales études pilotées par la CLE et suivies par la cellule d'animation :

- l'étude quantitative 'HMUC', lancée en 2019 ;
- l'étude d'inventaire des zones humides, en cours et se terminant en 2020 ;
- l'étude de définition d'une méthode d'acquisition de connaissance sur la masse d'eau souterraine du Devès terminée en septembre 2019.

En complément, le suivi des travaux de vidange du barrage de Poutès et la construction d'une feuille de route pour le SAGE ont été réalisés en 2019.

La préfiguration du contrat territorial s'est poursuivie sur une deuxième année avec la finalisation du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau, la rédaction d'une partie du diagnostic de territoire et l'animation auprès des collectivités et partenaires techniques ayant abouti à la construction d'actions à mener dans le futur contrat.

Le détail des activités de communication et d'animation ainsi que le bilan financier du SAGE et CT ont également été présentés et sont disponibles sur le [site du SAGE](#).

- **Partage de l'état d'avancement de l'étude HMUC**

M. DROIN, directeur d'études au sein du bureau d'étude CESAME en charge de la réalisation de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) présente l'avancement de la première phase de collecte de données :

- **Installation terminées des stations** hydrométriques et piezométriques (sur Allier aval) et validation du choix des stations estimhab. Ces dernières seront utilisées pour évaluer les besoins pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques ;

- Réalisation des **deux campagnes de mesures estimhab** (sauf une à Langogne), avec des difficultés liées à des débits trop faibles (étiage estival/automnal marqué) ayant évolué rapidement vers des valeurs trop élevées (crues de novembre) ;
- Collecte des **données sur les usages et suivis existants** ;
- Prétraitement des données et identification de secteurs à enjeu d'usage, de gestion ou avec des caractéristiques spécifiques.

Les prélèvements sur le Haut-Allier sont très majoritairement à vocation d'approvisionnement en eau potable (sur l'Allier aval, l'usage d'irrigation est davantage marqué). Les principaux syndicats d'eau ont pu être enquêtés, mais le taux de retour des communes gérant leur production et distribution d'AEP est faible. Des relances complémentaires sont effectuées par Cesame avec l'appui de l'animateur du SAGE.

Les **phases de récolte de données et de diagnostic devraient se poursuivre jusqu'au mois de juin** avec le calcul de bilan quantitatif prélèvements-rejets par secteur et de l'impact des usages sur la ressource.

M. NICOLAS indique que certains secteurs sont particulièrement sensibles à l'étiage, notamment le Ceroux totalement en assec cette année. De nombreux plans d'eau sont situés sur ce secteur, induisant une interception du ruissellement et une évaporation accrue de l'eau superficielle. L'étude HMUC devra permettre d'approfondir **l'origine des assècs** (naturels ou aggravés par les prélèvements).

M. NICOLAS informe que de nombreuses études passées se sont basées sur des estimations. Il semble important de pouvoir **analyser des données réelles collectées**, avec une information précise sur la valeur et la localisation des prélèvements. En l'absence de données réelles, un suivi devra être mis en place afin de caractériser précisément les ressources dans les années à venir.

M. Yannick BAYLE déclare que de nombreuses communes en Lozère sont alimentées par des citernes en étiage mais ne transmettent pas cette information, ce qui est une perte de donnée regrettable. M. DROIN ajoute que certains problèmes d'AEP peuvent également provenir du dimensionnement non adapté des dispositifs de pompage ou d'adduction.

- **Discussion et validation du cahier des charges pour des campagnes d'investigations sur 4 ans sur la masse d'eau souterraine du Devès**

La différence de l'étude HMUC avec les investigations prévues sur les nappes du Devès est rappelée : la première s'intéresse principalement à l'ensemble **des prélèvement et usages des eaux superficielles** (AEP, irrigation, nature...) sur l'Allier aval et Haut-Allier tandis que **les investigations sur le Devès concernent des eaux souterraines** d'un massif volcanique au fonctionnement méconnu avec des sorties d'eau non quantifiées.

M. DUPRES contextualise la rédaction d'un cahier des charges et des techniques particulières pour lancer des mesures sur 4 ans sur les nappes d'eau souterraines du Devès :

- la ressource souterraine en AEP du Devès peut être considérée comme peu connue et stratégique au vu du nombre d'habitants dont l'alimentation en eau en dépend ;
- une première étude méthodologique d'Hydriad, travaillée ensuite en groupe d'expert en inter-SAGE Loire amont / Haut-Allier, a défini un ensemble de suivi à mettre en place pour entrée-sortie d'eau des nappes du Devès et avancer vers un schéma de gestion ;
- le SDAGE Loire Bretagne prévoit à terme la mise en place d'un schéma de gestion sur ces nappes identifiées comme à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP). Un besoin d'investigations supplémentaires pour construire un schéma de gestion a été identifié par Hydriad.

L'acquisition de données qualitatives (nitrates) et quantitatives (affinage du bilan hydrique par secteur, compréhension de la circulation intérieure des eaux) est prévu.

En réponse à Mme LAFFETER, il est précisé que le CCTP ne prévoit pas de suivi pesticides complémentaires. Le groupe technique ayant travaillé sur le CCTP a identifié les nitrates au vu de valeurs à la hausse et des certaines teneurs élevées pour un haut de bassin versant (40 mg/l). Une

réflexion sera menée en fin d'année 2020 et 2021 sur le réseau de suivi qualité du Haut-Allier. La problématique pesticide pourra être discutée à ce moment.

La structuration du marché est la suivante :

- Une tranche ferme comprenant des mesures dans différents domaines (géologie, hydrologie, hydrogéologie...) pour trois ans ;
- Une tranche optionnelle pour poursuivre ces suivis sur une année supplémentaire dans le cas où davantage de données seraient nécessaire pour un schéma de gestion ;
- Deux tranches optionnelles à mettre en lien avec les recherches en cours des cellules d'animation des SAGE de maîtrises d'ouvrage les plus appropriées pour certaines actions, comme par exemple la mesure des débits de trop-plein de sources captées.

NB : le CCTP n'est pas diffusé pour ne pas rompre l'égalité dans la consultation des bureaux d'études.

M. TOIRON pose la question des trop-plein qui ne sont pas valorisés aujourd'hui. M. DUPRES précise qu'il s'agit d'écoulement retournant dans le milieu naturel (participation à la formation de cours d'eau) et ayant un usage 'naturel'. L'étude HMUC apportera des informations sur les conséquences de l'interception de ces ruissellements.

M. DROIN et M. NICOLAS précisent que l'on ne sait pas quelle est la quantité d'eau apportée par les trop-plein car la plupart ne sont pas équipés de compteur. Or les sources sont parfois captées sur un autre bassin ce qui pourrait avoir un effet sur les milieux (apport ou déséquilibre).

• **Présentation de l'avancement des travaux d'aménagement de Poutès**

M. LECUNA diffuse deux courtes vidéos illustrant les travaux prévus lors des prochaines années. L'année 2019 a été marquée par la vidange de la retenue et l'enlèvement des vannes du barrage.

Lors de l'année 2020, il est prévu :

- arasement des deux piles du barrage, du seuil central, et partiellement des seuils latéraux ;
- suppression de la passerelle ;
- création d'une échancrure rive gauche ;
- modification de la grille pour la dévalaison ;
- création d'un batardeau (écoulement des eaux en rive gauche).

Les travaux de l'année 2021 ont également été évoqués. Les vidéos peuvent être retrouvées sur le [site de l'ERN](#).

La dévalaison des smolts (Saumon atlantique) a commencé en début de semaine avec un grand nombre d'individus identifié. Les travaux réalisés permettent actuellement et à la fin des travaux une transparence bien plus grande de l'ouvrage.

L'accumulation de sable à Monistrol d'Allier en 2019 et la création d'un lit secondaire entraînant une gêne pour l'accessibilité aux zones de baignades sont évoqués. Un membre de la CLE précise que les effets des crues et de l'ensablement seront à prendre en compte.

M. LECUNA conclut en rappelant que le projet d'aménagement du barrage de Poutès est un projet véritablement construit par le territoire.

• **Information sur le repeuplement Saumon sur l'Allier pour 2020**

Mme BERARD (Conservatoire National du Saumon Sauvage) évoque la particularité de la souche Allier du Saumon sauvage, seule sous-espèce remontant un grand fleuve et dont les effectifs ont subi une diminution spectaculaire depuis les années 50. Le CNSS effectue des déversements d'alevins pour soutenir la population. Le cadre de ces interventions est rappelé :

- le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) définit dans une programmation pluriannuelle un objectif de soutien de la population de Saumon atlantique (pilotage DREAL Centre Val de Loire, appui technique du COGEPOMI) ;
- un marché public européen découlant du PLAGEPOMI est lancé par l'EPL ;

- dans les conditions fixées par le marché public, le CNSS capture des géniteurs sauvages, s'assure de la reproduction et produit un nombre fixé d'alevins ou smolts pour déversement en cours d'eau ;
- les lieux de déversements sont également définis dans le PLAGEPOMI avec un changement de stratégie opéré en 2019 (déversements en amont de Poutès).

M. ROME précise que le choix du COGEPOMI d'un alevinage en amont a montré des taux de survie élevés par rapport à des secteurs plus dégradés à l'aval.

Mme BERARD insiste sur la nécessité d'avoir des actions correctives sur le milieu pour éviter que les mêmes causes entraînent les mêmes conséquences. Le conservatoire a une mission temporaire de préservation de l'espèce le temps de travailler sur le milieu et restaurer l'accès aux habitats favorables. Sur l'axe de la Loire, les faibles déversements ont un but de sensibilisation (plus de 100 ouvrages ont été identifiés sur la Loire).

- **Avis sur la participation au projet de PSE expérimental en Ardèche**

Faute de temps, ce sujet n'a pas pu être abordé.

- **Discussion et validation de la stratégie du Contrat territorial du Haut-Allier**

M. ROME rappelle que le Contrat territorial du Haut-Allier sera le bras armé du SAGE, sur le même périmètre, avec un volet financier important pour un objectif réellement opérationnel qui pourra débiter dès 2021.

Suite à une demande de M. ROME, Mme BERNARD précise que la Déclaration d'intérêt général (DIG) est une autorisation administrative *a priori* permettant d'utiliser des fonds publics pour des travaux sur des terrains privés. La rédaction d'une DIG demande de préciser les zones concernées et le programme d'actions, d'affiner le calendrier et de prévoir des échanges importants entre l'animateur de la préfiguration du CT et les services de l'Etat. L'instruction inter-préfectorale de la DIG se pourrait se faire sans enquête publique mais nécessiterait :

- une déclaration auprès des services de l'Etat pour chacune des opérations à engager ;
- l'accord des propriétaires (demande de la DDT 43).

M. Yannick BAYLE explique que la DIG doit être validée avant le passage en commission à l'AELB pour éviter un décalage entre l'engagement financier de l'agence et la réalisation des travaux (11^{ème} programme d'intervention).

M. TOIRON propose que les accompagnements financiers aident principalement les contraintes réglementaires, comme l'interdiction du busage (règle n°1 du SAGE). M. DUPRES rappelle qu'un livret de solutions alternatives à la pose de buses a été produit par la cellule d'animation du SAGE et que des mesures d'accompagnement techniques sont dispensées sur le territoire par des partenaires techniques (les cellules d'assistance technique des CEN par exemple). MM. NICOLAS et BAYLE indiquent que la plupart des actions traitées dans le contrat sont réglementaires, à l'exception des pollutions diffuses qui vont au-delà de la réglementation.

A la demande du président de CLE, M. LLAMAS précise la politique d'intervention de l'ONF. Les plantations proches des cours d'eau ne sont plus à l'ordre du jour et des actions de désenrésinement sont principalement menées. L'ONF inscrit généralement les actions suivantes dans les contrats en forêt domaniale : amélioration des connaissances (plan de gestion), restauration (surtout de zones humides) et retrait des résineux dans les lieux drainés. M. TOIRON indique que le dispositif Natura 2000 a permis de mettre beaucoup de monde autour de la table et de mener des actions contractualisation et de restauration de tourbières (ONF 48). Il en est de même avec certains forestiers privés de Haute-Loire avec des désenrésinements ayant produit des résultats spectaculaires.

M. MUTEL introduit la stratégie territoriale, qui justifiera des actions à mettre en œuvre pour les 6 années à venir, avec les éléments suivants :

- l'état des masses d'eau (DCE 2019) montre que 40 % des masses d'eau n'atteignent pas le bon état écologique et plus de 50% présentent un risque de non atteinte du bon état écologique ou chimique ;
- les principales problématiques concernent la quantité de la ressource en eau, sa qualité et l'état des milieux naturels ;
- agir sur le Haut-Allier a un intérêt particulier lié à sa richesse naturelle, sa biodiversité emblématique, la présence du barrage de Naussac avec son rôle qui dépasse l'échelle du bassin.
- la volonté d'exemplarité du territoire portée par les membres de la CLE et affichée dans le SAGE

M. ROME précise que les financements ne sont pas assurés à 100% par l'AELB. Une stratégie de co-financement est à développer pour chaque maître d'ouvrage.

La stratégie territoriale a été travaillée en comité de pilotage au mois de janvier et a fait l'objet d'échanges avec les collectivités locales et les partenaires techniques. A la suite de ces échanges physiques et dématérialisés, le principe de localisation des actions proposé est le suivant :

Priorité 1 : Masses d'eau dégradées ou à risque (DCE 2019),

Priorité 2 : Masses d'eau avec des pressions identifiées dans le diagnostic du Contrat territorial (études préalables),

Non prioritaire : Masses d'eau non identifiées par l'évaluation DCE 2019 ou le diagnostic.

En complément des actions sur les dégradations constatées, des mesures d'adaptation au changement climatique, de préservation de la richesse naturelle du territoire, et de préservation et restauration de la fonctionnalité des zones humides pourront être effectuées à l'échelle du bassin versant.

Les cartes localisant les différentes dégradations/pressions et priorités d'actions ont été partagées. Les cibles géographiques pourront évoluer légèrement avec la finalisation de l'état des lieux. Le détail de la déclinaison des objectifs est également évoqué.

Concernant l'enjeu de gouvernance, M. MUTEL informe qu'un travail étroit entre la cellule d'animation du Contrat, du SAGE, les collectivités et les partenaires techniques est nécessaire pour atteindre les objectifs du contrat. L'objectif d'une gouvernance adaptée, permettant cette communication efficace, est maintenu.

M. MOSSANT demande d'insister sur la prise en compte de la biodiversité et de la qualité des milieux. Mme LAFFETER ajoute qu'il est important que certaines zones soient maintenues en bon état, avec des actions nécessaires pour garantir ce bon état.

M. Yannick BAYLE répond que les actions doivent s'effectuer en priorité sur les zones où une amélioration rapide peut être attendue. Si cette priorisation est effective, il serait compréhensible d'agir sur des masses d'eau en bon état au sens de la DCE. M. NICOLAS ajoute que les signaux de dégradations d'un milieu sont difficiles à appréhender et qu'il n'y a pas de réponse simple à apporter.

- **Echanges et réponses aux questions diverses**

M. ROME informe les membres de la CLE du projet de gué temporaire sur l'Allier au niveau de Saint-Illpize (camping de la Vialette). Afin de mettre en œuvre les travaux permettant de rouvrir la circulation aux engins de plus de 3,5t, la traversée du pont entre St-Illpize et Villeneuve d'Allier sera fermée pendant une durée d'au moins un an. L'installation d'un gué temporaire composé de dalots de 4m de long et 2,5m de hauteur dans le lit de l'Allier est prévu pour plusieurs années à l'aval, en face du camping de la Vialette. *[NB : les dallots envisagés feraient finalement 3m de long au lieu de 4m]*

M. ROME clôture la séance à 17h30.

Annexe : liste des participants

Prénom Nom	Instance	Présent	Excusé
M. Jean-Pierre VIGIER	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•
Mme Aurélie MAILLOLS	Conseil Régional d'Occitanie		•
Mme Bernadette ROCHE	Conseil départemental de l'Ardèche	•	
Mme Marie-Thérèse ROUBAUD	Conseil départemental de la Haute-Loire		•
M. Francis ROME	Représentant des maires de Haute-Loire	•	
M. Michel BRUN	Représentant des maires de Haute-Loire		•
M. Jean-Paul ARCHER	Représentant des maires de Haute-Loire	•	
M. Alain FOULLIT	Représentant des maires de Haute-Loire		•
M. Guy GALTIER	Représentant des maires de Lozère		•
M. Jean-Robert CHAIZE	Parc naturel Régional du Livradois-Forez		•
M. Bruno DURAND	Etablissement Public Loire		•
M. Bernard BACON	Communauté de communes du Haut-Allier	•	
M. Serge DESCHEEMACKER	Communauté de communes des Rives du Haut-Allier	•	
M. Pierre COUPELON	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	•	
Mme Caroline MAUDUIT	MISEN Puy-de-Dôme		•
Mme Nathalie LANDAIS	MISEN Ardèche		•
Mme Anne LAVEST	MISEN Cantal	•	
Mme Myriam BERNARD	MISEN Haute-Loire	•	
M. Etienne CARROT	MISEN Lozère	•	
M. Yannick BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•	
M. Gwendal RANNOU	Office Français de la Biodiversité	•	
M. Laurent SAGNOL	Office Français de la Biodiversité	•	
M. Hervé LLAMAS	Office National des Forêts	•	
M. Bernard Schmitz	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Loire	•	
Mme Laurence PLOTON	Agence Régionale de la Santé		•
M. Stéphane NICOLAS	FDAAPPMA de Haute-Loire	•	
M. Bernard BAYLE	FDAAPPMA de Lozère	•	
Mme Valérie PROUHA Voix non délibérative	FDAAPPMA de Lozère	•	
Mme Manon LAFFETER	SOS Loire Vivante	•	
M. Bernard DAUDET	Chambre d'agriculture de Haute-Loire	•	
M. Jean-Claude TOIRON	Chambre d'agriculture de Lozère	•	
M. Alain PEGON	UFC « Que choisir » de Haute-Loire	•	
M. Hervé PICHON	Groupement des professionnels de l'Eau Vive APPN		•
M. Nasser HAMMACHE	Fédération française de canoë-kayak	•	
M. Sylvain LECUNA	EDF	•	
M. André DUBOIS	France Hydro-électricité		•
M. René ROUSTIDE	Syndicat des Forestiers privés de Haute-Loire		•
M. Pierre MOSSANT	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne	•	
M. Thierry DROIN Voix non délibérative	Bureau d'études CESAME	•	
M. Thomas THIZY Voix non délibérative	Bureau d'études CESAME	•	
Mme Céline BERARD Voix non délibérative	Conservatoire National du Saumon Sauvage	•	
Mme Laura ECHAUBARD Voix non délibérative	Chargée d'opérations GEMAPI – EP Loire	•	
M. Marius MUTEL Voix non délibérative	Animateur de la phase de préfiguration du Contrat Territorial du Haut-Allier – EP Loire	•	
M. Dimitri DUPRES Voix non délibérative	Animateur SAGE du Haut-Allier – EP Loire	•	

22 votants, 10 pouvoirs dont 9 attribués soit 31 voix. Le quorum n'est pas atteint.